

Décision du Président
Marché à procédure formalisée
Prestations d'entretien et de nettoyage des sites extérieurs relevant
de la gestion de l'EPT Paris Est Marne & Bois - EPT 2517
Titulaire : ELEVATE ZONE

2025 – D – n° 259

Le Président de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 13 novembre 2025,

CONSIDERANT que le marché relatif aux prestations d'entretien et de nettoyage des sites extérieurs relevant de la gestion de l'EPT Paris Est Marne & Bois a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT l'offre de la société ELEVATE ZONE sise 180 bis rue Julian Grimaud à VITRY SUR SEINE (94400),

D E C I D E

Article 1: De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 1.000.000 € HT relatif aux prestations d'entretien et de nettoyage des sites extérieurs relevant de la gestion de l'EPT Paris Est Marne & Bois.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 01 DEC. 2025

Le Président,



Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 01 DEC. 2025
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20251201-D2025-252-AR
Date de télétransmission : 01/12/2025
Date de réception préfecture : 01/12/2025

